

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : EDF CCG

Site inspecté : Centrale Ponteau

Date de l'inspection: 14/08/2018

Constat de l'inspecteur :

LA CITERNE ROUTIERE UTILISEE COMME STOCKAGE COMPLEMENTAIRE PROVISoire D'ACIDE CHLORHYDRIQUE DE LA STATION DE DEMINERALISATION D'EAU STATIONNEE SUR L'AIRE DE DEPOTAGE DES CAMIONS D'APPROVISIONNEMENT DEPASSE DE CETTE ZONE DE DEPOTAGE CE QUI POURRAIT GENERER EN CAS D'EPANCHEMENT DES ECOULEMENTS D'ACIDE EN DEHORS DE LA ZONE DE RECUPERATION PREVUE A CET EFFET.

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

Arrêté préfectoral d'autorisation n° 2018-8 PC du 18 mars 2018 – Articles 8.6.2 et 8.6.6

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Mise en place d'un bac de rétention souple mobile :
compte tenu des délais d'approvisionnement, il sera
mis en place d'ici fin de semaine. 34.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non
 Commentaires :

L'inspection le .

Fiche soldée le : 03 juillet 2019

DREAL